



GRAND CONSEIL

Question orale - 24_HQU_89 - Pierre Zwahlen au nom du groupe Vert - Saboter un accord international signé par la Suisse?

Texte déposé :

Dans le cadre de la campagne pour les votations du 22 septembre, on a pu lire dans la presse les propos d'une Conseillère d'Etat indiquant que l'initiative « pour la biodiversité » amènerait à (je cite) « rendre presque intouchables une surface équivalente à celle des cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Neuchâtel réunis ». Ces chiffres, qui ne figurent nulle part dans le texte de l'initiative et qui sont souvent utilisés par les opposants, font probablement référence aux accords de Montréal sur la biodiversité, qui ont fixé l'objectif du maintien et de la restauration de la biodiversité sur 30% des terres et des océans. Cet accord international a été signé en 2022 par la Confédération aussi. Par la présente, je souhaite donc demander au Conseil d'Etat s'il est opposé aux principes de l'accord émanant de la COP15 de Montréal sur la biodiversité, et approuvé par notre pays ?

Conclusion :

Cosignatures :